

France Nature Environnement Bretagne
Madame Marie-Pascale DELEUME
Présidente

coordination@fne-bretagne.bzh

Landerneau, le 11 juin 2021

Madame la Présidente,

Vous m'avez adressé un mail le 24 mai dernier dans le cadre de la campagne des élections régionales 2021, et je vous en remercie.

Voici les réponses que je souhaite apporter au nom de la liste « La Bretagne avec Loïg ».

Question 1

Quel budget consacrez-vous à la réduction des consommations d'énergie et à la transition énergétique avec quelle répartition ? Conditionnez-vous les participations financières aux projets de production d'énergie aux seules technologies ayant un impact global environnemental positif (bilan carbone, azote, alimentaire, biodiversité) ?

Cette question sur le budget appelle une réponse systémique : comment en effet s'assurer que les dépenses de la région contribuent à la réduction des consommations d'énergie et à la transition énergétique et donc à la lutte contre le réchauffement climatique, ou à défaut ne produisent pas l'effet inverse.

C'est pourquoi j'ai demandé en 2020 de construire une méthodologie permettant d'évaluer l'impact sur le climat du budget de la Région Bretagne

Cette ambition a déjà fait l'objet d'une expérimentation par différentes métropoles françaises avec I4CE, l'Institut pour le Climat et l'Economie et Régions de France, et nous sommes en train de l'adapter aux compétences d'une région. L'objectif est bien d'évaluer l'intégralité du budget.

Par ailleurs, sur son propre patrimoine et ses compétences, la région a réalisé un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES). En 2019, ce BEGES représente 185 000 tonnes équivalent CO2. Si l'on extrapole la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC, le document qui planifie la trajectoire de la France vers la neutralité carbone) au BEGES régional, la région doit réduire d'environ 5%/an ses émissions de GES pour arriver à 45 000 teqCO2 en 2050.

Nous avons écrit un plan de transformation pour nous donner les moyens d'atteindre cet objectif très ambitieux :

- Sur les lycées, cela implique d'accélérer le rythme des rénovations thermiques de façon conséquente : nous y consacrerons 100 millions par an.
- Sur les transports, nous allons devoir nous remplacer le parc de véhicules (train, bateau, car, voitures) fonctionnant aux énergies fossiles par des véhicules propres (électriques, GNV, hydrogène)
- Sur le bien manger, cela signifie être exemplaire sur les repas servis dans les lycées et la restauration collective gérée par la Région : je m'engage à assurer l'approvisionnement en produits frais bretons dans tous les lycées, et dépasserons les cibles nationales pour le bio et les signes de qualité (bio, labels, AOP...).

Je propose par ailleurs la création d'un Haut Conseil Breton pour le Climat, composé de scientifiques bretons issus de nombreux horizons disciplinaires (climatologues, biologistes, économistes, sociologues etc...) qui sera chargé d'éclairer la décision politique pour que celle-ci soit compatible avec la lutte contre le réchauffement climatique. Ce Haut Conseil sera également chargé d'étudier les effets déjà concrets et ceux inéluctables du réchauffement sur notre territoire pour que nous puissions mieux nous préparer.

Concernant les projets énergétiques, je continuerai de soutenir les filières et les projets permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables en exploitant tous les potentiels existants (avec une priorité au développement des énergies marines, du solaire photovoltaïque et de la biomasse) et en impliquant davantage collectivités et citoyens. Je poursuivrai mon engagement dans le développement des réseaux énergétiques intelligents notamment dans l'appui à l'association SMILE.

Question 2

A quel niveau souhaitez-vous porter le budget de la Région pour la défense et la restauration de la biodiversité, (il est actuellement de 1,4%) ? Dans ce budget, quelles seront vos priorités programmatiques ?

La transition écologique et donc la défense et la restauration de la biodiversité est aussi une question systémique. Elle relève de plusieurs politiques régionales et non simplement de la partie « environnement » de l'actuel budget (1,4 %). Elle fera partie intégrante du budget vert et donc des « critères » et « conditionnalités » permettant de jauger les lignes budgétaires.

A l'instar de l'évaluation climat du budget, il nous faudra un jour mettre en place une évaluation biodiversité du budget de la région qui identifie les dépenses favorables à la défense et la restauration de la biodiversité. Des méthodes sont en cours d'élaboration notamment par la Caisse des Dépôts Biodiversité. Si la robustesse de ces méthodologies est prouvée et une fois que nous aurons acquis une maturité sur l'évaluation climat du budget, il serait logique de les intégrer à notre démarche de « budget vert ».

Mon objectif est de dynamiser l'écosystème institutionnel que nous avons mis en place lors de la dernière mandature. Suite à la Breizh COP, nous avons en effet créé l'Agence Bretonne pour la Biodiversité, la Fondation Breizh Biodiv et mis en place le 1% biodiversité.

Je souhaite que cet écosystème puisse accueillir, servir de plateforme régionale pour tout acteur breton (collectivité, entreprise, associations, citoyen) qui souhaite s'engager en faveur de la biodiversité. Cet écosystème doit également servir à développer une culture commune autour des enjeux de la biodiversité par des opérations de sensibilisation.

De nouvelles mesures viennent renforcer la protection de la biodiversité dans mon programme :

- Tout d'abord nous ferons des canaux de Bretagne des corridors écologiques, tout à la fois, lieux de réserves et de développement de la biodiversité. Nous développerons notre politique d'aires naturelles protégées avec la création du nouveau PNR Rance Côte d'Emeraude, nous créerons de nouvelles réserves naturelles régionales.
- La création d'une coopérative carbone, qui permettra de financer des projets de stockage de carbone locaux sera une corde de plus à notre arc. Elle nous permettra également de populariser la séquence Eviter/Réduire/Compenser auprès des entreprises et des collectivités qui souhaiteraient s'engager dans la compensation carbone volontaire.
- Nous augmenterons la surface de la forêt bretonne, pour mieux respirer mais aussi soutenir la filière bois, en veillant à l'adaptation des essences aux changements climatiques. Nous soutiendrons la renaturation des territoires, y compris dans les projets d'aménagement urbains. Depuis 2020, la Bretagne ne perd plus de kilomètres de haies bocagères, nous devons désormais, chaque année, en gagner.
- Pour préserver et défendre la biodiversité il faut la connaître, nous soutiendrons les associations environnementales expertes dans le domaine. Elles auront un rôle très important à jouer notamment dans l'établissement d'Atlas de la biodiversité.
- Nous soutiendrons les séjours en classe de mer, nous accompagnerons la rénovation des hébergements, pour que tous les jeunes Bretons bénéficient d'une expérience de la mer.

Question 3

Quelles actions prioritaires allez-vous mettre en place pour éradiquer les marées vertes côtières, en application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau qui impose un bon état écologique des eaux douces et marines côtières en 2027 ?

L'eau est à la base de notre santé, de la santé de la Bretagne. Industrie, agriculture, citoyens, chacun a sa part d'effort à fournir, tant sur la quantité que sur la qualité des eaux de rejet. Au-delà des politiques à poursuivre et à renforcer dans les domaines agricoles et industriels, nous devons impérativement veiller à la qualité des eaux en aval de nos stations d'épurations et assurer la performance globale des systèmes d'assainissement individuels. Il en va de notre santé, de la santé de la planète mais aussi de la santé économique de la Bretagne (conchyliculture, tourisme...).

Le sujet de l'accès à l'eau potable devient aussi un sujet, et nous portons l'objectif d'un outil régional pour permettre plus de solidarité entre les territoires, dégager des moyens supplémentaires pour améliorer la qualité et la gestion de notre eau. La question des marées vertes doit se traiter beaucoup plus sur le mode préventif, le curatif étant de simplement ramasser et retraiter ces algues.

Il va falloir partager collectivement le constat et les préconisations du rapport de la Cour des Comptes sur le PLAV. La Cour des Comptes qui estime qu'il faudrait mettre plus d'argent public, ce qui est suffisamment rare pour être remarqué !

Comment mettre plus d'argent public ? Il faut que ce qui était exceptionnel devienne la norme. Il faut donc que l'intégralité de la PAC soit tournée vers la transition agroécologique et surtout que la gestion des fonds de la PAC soit déléguée à la région. C'est un combat qu'il faut continuer de mener après les élections.

De gros efforts doivent aussi être fait sur l'assainissement particuliers, nous instaurerons un tiers financement régional afin que les projets de particuliers soient plus aisément finançables. Concernant l'assainissement collectif, les aides de la Région aux EPCI seront conditionnés aux efforts de ces dernières pour maintenir un bon état de leur réseau d'assainissement.

Question 4

Quelles mesures prescriptives comptez-vous mettre en place ou intensifier pour tendre vers le zéro déchet ?

En Bretagne, conformément à la loi, le projet de PRGPD a fait l'objet d'une longue concertation, incluant les associations de protection de la nature et de l'environnement. En tant que Président, j'ai ensuite fait le choix de ne pas confier l'écriture de ce plan à un bureau d'étude mais plutôt d'en assumer l'écriture collective par les groupes de travail issus de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES), accompagnés par les services du Conseil régional, en s'appuyant notamment sur les données de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB). Les orientations du plan sont claires, il faudra une coopération entre territoires pour que les solutions opérationnelles effectives apparaissent très rapidement, en accompagnant l'ensemble de la population et des entreprises vers moins de déchets et de nouvelles valorisations des déchets.

Le PRGPD fixe notamment pour objectif d'atteindre le zéro enfouissement pour 2030, et nous savons que cela va demander une évolution énorme des comportements et des pratiques pour y arriver. Notre principal enjeu pour atteindre cet objectif est avant tout de réduire la production de déchets en Bretagne. Il faudra pour cela plus qu'un plan pour y parvenir. A notre échelle, suite à la Breizh Cop, nous avons lancé une feuille de route pour l'économie circulaire.

Pour atteindre l'objectif du zéro enfouissement, la Bretagne risque d'avoir plus recours à l'incinération à court terme. Sur le long terme, la question de la diminution de la quantité de déchets est un défi d'accompagnement du changement de comportements, notamment en raison de la croissance démographique prévue pour les années à venir.

Les Bretonnes et les Bretons sont exemplaires sur la qualité du tri, nous devons les aider à progresser sur le volume. La Région peut accompagner cette démarche mais il faut être très clair : notre transition en matière de déchets passe d'abord par un engagement des fabricants de déchets, en parallèle à un engagement des territoires et à un engagement des usagers.

Dans le cadre de notre doctrine du Produire Ecologiquement en Bretagne, nous souhaitons développer les low-techs en Bretagne qui permettent de produire des biens et des services de qualité en réduisant notre impact sur l'environnement et en limitant la consommation de ressources. Nous organiserons un réseau d'animateurs et de facilitateurs de pratiques pour permettre à la « low-tech » de se diffuser largement en Bretagne.

Question 5

Comment comptez-vous réduire le cheptel breton ? Quelle est votre position sur la reconversion des élevages industriels vers des productions végétales diversifiées ?

Etes-vous favorables à ce que la Région préempte le foncier agricole pour accélérer la transmission des exploitations et la mise en place de filières territorialisées ? Si oui, comment et à quelle échéance ?

La question de la taille du cheptel n'est plus un tabou en Bretagne. C'est de moins en moins la course au volume qui guide les stratégies des agriculteurs. Notre projet est d'installer la stratégie du Rendement Maximum Durable à l'image de ce qui est fait pour la pêche, c'est-à-dire ne pas prélever plus que ce que la nature est capable de nous donner chaque année en se renouvelant.

Concernant l'impact climatique de l'agriculture, nous avons lancé une étude pour faire émerger les différents scénarios permettant à l'agriculture de réduire les émissions de GES. Cette question est intimement liée à la taille du cheptel.

Les acteurs des filières mais aussi les associations pour la protection de la nature et de l'environnement sont associées. Les agriculteurs sont une partie de la solution pour aller vers la neutralité carbone.

La Stratégie Nationale Bas Carbone, le document de l'Etat français qui planifie le chemin vers la neutralité carbone prévoit des changements dans nos régimes alimentaires. Il y aura encore de l'élevage en 2050 mais il y aura sans doute une baisse du cheptel à l'échelle française. Il faut qu'elle soit donc planifiée en lien avec les territoires. C'est pourquoi lors de l'examen du projet de loi climat & résilience, Paul Molac avait déposé un amendement demandant que la SNBC soit régionalisée. Malheureusement le gouvernement a refusé de prendre en compte notre demande.

Nous allons devoir travailler sur l'autonomie en alimentation animale également. Notre agriculture est pour partie dépendante de l'importation de soja brésilien qui contribue massivement à la déforestation. Cela représente une part trop importante de l'empreinte carbone de l'agriculture bretonne, presque 50% des émissions. Il nous faut travailler sur des filières locales d'alimentation animale. Il en va de la résilience de notre agriculture face aux chocs extérieurs comme la Covid.

Question 6

Quelle est votre stratégie pour accompagner les agriculteurs vers le zéro pesticide ? A quelle échéance ?

L'objectif posé par le SRADDET est de tendre vers le zéro pesticide d'ici 2040. Mais nous ferons tout pour que cela puisse arriver avant si cela est possible !

La stratégie d'accompagnement des agriculteurs passe en grande partie par la poursuite des MAEC en fonction du pouvoir qui nous sera laissé par le PSN, programme Stratégique National qui gèrera la quasi-totalité des fonds PAC. Nous continuerons de pousser fortement à la régionalisation de cette PAC.

Nous doublerons le nombre d'exploitations agricoles engagées dans l'agro-écologie par des contrats pluriannuels avec la Région. Nous proposerons des niveaux d'engagements progressifs afin de permettre à tous les agriculteurs de contribuer à la transition agro-écologique.

Nous lancerons un appel à manifestation d'intérêts pour des expérimentations de territoires zéro pesticide de synthèse en début de mandat. Afin d'éprouver l'opérationnalité et la faisabilité d'une stratégie ou d'un modèle de développement sans pesticides de synthèse, je souhaite pouvoir m'appuyer sur une expérimentation de projets de territoires sans pesticides, conduits à des échelles diverses (bassins-versants, EPCI...), et distinguant plusieurs cas de territoires (péri-urbain, rural, littoral). Ces projets qui auront vocation à tester de nouveaux modèles économiques répliquables, pourront notamment s'appuyer sur les projets alimentaires territoriaux.

Question 7

Agirez-vous pour la mise en place d'éco-conditionnalités de toutes les aides financières de la région avec des objectifs ambitieux de transitions écologiques, des indicateurs de suivi, des contrôles ?

Concernant les éco-conditionnalités, ce sera l'un de mes premiers chantiers : nous devons en effet accompagner les entreprises bretonnes, quelle que soit leur taille, vers des modèles économiques soutenables, c'est à dire qui préservent les conditions environnementales favorables à une économie résiliente. C'est ce que j'appelle le PEB : le Produire Ecologiquement en Bretagne. Car aucun modèle économique ne résistera à un réchauffement climatique intense ou à une perte de biodiversité massive. Ce serait scier la branche sur laquelle notre économie est assise.

Par conséquent je veux engager les entreprises vers des contrats de progrès, qui fixent des objectifs chiffrés sur des critères environnementaux comme l'intensité carbone du projet économique, la préservation des ressources naturelles, l'impact sur la biodiversité. A partir d'un certain montant, le respect de ces engagements sera soumis à un audit indépendant.

Pour les entreprises de taille plus modeste, nous financerons les bilans carbones et soutiendrons le développement des démarches socialement et environnementalement vertueuses. Nous poursuivrons et amplifierons l'accompagnement des dynamiques de l'économie sociale et solidaire et nous accompagnerons les entreprises qui s'engagent vers le statut d'entreprises à mission ou les certifications éthiques et éco-responsables.

Question 8

Quelle politique forte de développement de transports durables et de mobilités actives préconisez-vous concrètement ?

Dans le respect des compétences respectives de chaque échelon territorial suite aux lois NOTRE et LOM, je souhaite donner les moyens au plus grand nombre de Bretonnes et de Bretons la possibilité de se passer de leur voiture, pour leur faire économiser de l'argent, pour voyager confortablement et pour limiter les émissions de GES liées aux transports.

Nous rendrons plus fréquents les TER pour desservir toutes les gares bretonnes avec a minima un train par heure. Nous irons vers un train toutes les 20 minutes aux heures de pointe pour desservir les pôles urbains. A Rennes, à Brest, dans les agglomérations bretonnes, nous augmenterons la fréquence des trains et nous travaillerons à renforcer l'interopérabilité entre les trains, les cars BreizhGO et les réseaux de transports urbains.

Nous créerons « Breizhgo Illimité », des abonnements mensuels inédits à tarif unique pour les lycéens, apprentis, étudiants, jeunes de moins de 30 ans, donnant accès à l'ensemble du réseau de transport BreizhGo (train, car, bateaux) partout en Bretagne.

L'une de mes premières mesures sur le vélo sera de concerter largement pour écrire le futur schéma régional vélo. C'est ce document cadre qui nous permettra d'augmenter la place du vélo en Bretagne dans les mobilités du quotidien. Nous devons inscrire le vélo dans un système pour l'articuler avec les autres modes de transports et faciliter la vie des usagers. C'est une solution low-tech qui nous sera utile pour décarboner le secteur des transports en Bretagne, deuxième poste d'émission de gaz à effet de serre dans notre région !

Je souhaite poursuivre le développement de la carte Korrigo pour en faire le sésame de tous les transports en Bretagne. En lien avec les intercommunalités, nous allons optimiser la complémentarité train/vélo, qui ne peut pas se limiter à l'emport des vélos dans les TER si nous voulons développer la part modale du vélo.

Nous expérimenterons des solutions alternatives à l'achat d'une voiture pour identifier ensemble les solutions les plus appropriées (mise à disposition de véhicules, voitures partagées).

Nous proposerons un travail collectif pour définir l'avenir de nos aéroports, qui sont des actifs de notre région, afin de prendre en compte les transitions environnementales que le secteur aéronautique est en train de vivre.

Au service de la compétitivité des entreprises bretonnes, nous développerons une stratégie bretonne du fret et de la logistique pour accompagner la décarbonation du fret routier et développer le fret ferroviaire et le transport maritime dès que c'est possible.

Question 9

Quelles propositions concrètes faites-vous pour développer une offre de conditions de vie et de travail attractives et durables dans les divers territoires ?

La question de l'équité des territoires est fondamentale. Il doit être possible pour tous les Bretons de choisir son lieu de vie en fonction de la proximité des services, des emplois, de l'accessibilité financière des logements. Lors de la Breizh Cop, nous avons fixé notre trajectoire : sobriété foncière, renforcement des centres-villes et des centre-bourgs, rapprochement des lieux de vie, de travail et de commerces dans un strict respect des limites des ressources naturelles et en tendant, à l'horizon 2040, vers le « zéro artificialisation nette ».

La Bretagne doit s'appuyer sur son maillage de villes moyennes, et assumer de vouloir les renforcer au bénéfice de l'ensemble des territoires de Bretagne. Nous devons assurer une solidarité entre les territoires, et assumer d'en faire plus pour celles et ceux qui sont en fragilité.

Avec les intercommunalités nous devons assurer une politique du bien vivre partout en Bretagne en s'appuyant sur un horizon : la Bretagne des 20 minutes. Un Breton ou une Bretonne devrait pouvoir se loger là où il le veut et avoir accès à un emploi et à tous les services essentiels de la vie quotidienne à 20 minutes.

En plaçant la préservation des espaces naturels et agricoles du vivant au cœur de la qualité de vie à la bretonne.

Nous proposons un dispositif expérimental pour financer la mobilité et l'installation d'ouvriers, de salariés (aide au déménagement, logement, aide au transport, formation professionnelle du conjoint) sur les 10 métiers techniques ou industriels les plus en tension. Nous expérimenterons, dans un premier temps, ce dispositif, avec les territoires volontaires en réservant 1000 primes de 3000 euros.

Nous développerons un réseau de tiers-lieu et d'espaces, de co-working, de télétravail et de téléformation : au moins un par intercommunalité.

Nous devons tendre vers 50% de femmes parmi les créateurs et créatrices d'entreprise, nous encouragerons les femmes à s'engager dans les réseaux économiques. Les aides économiques seront des leviers contre les inégalités, notamment salariales et pour l'amélioration des conditions de travail des femmes, dans tous les métiers.

Nous soutiendrons la création d'un Office Foncier Solidaire breton pour la production de biens immobiliers dont la propriété du foncier est distinguée de celle du bâti. Concrètement, cela permet d'acquérir un logement 30 à 40% moins cher que sur le marché et permettre de vivre là où l'on veut, pas seulement là où on le peut.

Nous soutiendrons le développement d'une offre diversifiée de logements sur tous les territoires bretons : accession, location et location sociale. Nous demanderons la pérennisation de l'expérimentation « Pinel breton ».

Nous consacrerons 250 millions d'euros au développement des centralités et des services. Nous investirons dans les centre-bourgs et les centres-villes en favorisant la mixité habitat – économie – services. Et en accompagnant l'ouverture d'ateliers ou d'ateliers-appartements pour les artisans et les artisans d'art et l'installation de boutiques éphémères dans les locaux commerciaux vacants.

Nous renforcerons l'outil « Breizh Cité » pour la réalisation de projets urbains dans une vingtaine de villes moyennes bretonnes et contribuerons à créer des logements, des commerces, de l'immobilier d'entreprises, le tout sans aggraver l'étalement urbain.

Nous achèverons le déploiement du Très Haut Débit en 2026. Un réseau public unique pour relier 100% des foyers et des entreprises au monde.

Nous soutiendrons les projets des communes des îles et renforcerons l'accessibilité, l'autonomie énergétique et alimentaire, la préservation des ressources et de l'environnement. Tendre dès que possible vers une logique du "zéro déchet" est un objectif sur ces territoires laboratoires propices à l'expérimentation et l'innovation.

C'est un contrat que nous passons avec les îles et leurs communes : espace breton à part entière. Nous aiderons particulièrement les communes des îles à répondre aux enjeux permettant comme ailleurs d'y vivre, d'y grandir, d'y vieillir.

La présence des services de la région s'est renforcée ces dernières années dans les territoires, avec l'ouverture de nouveaux sites sur Quimper, Fougères et Saint-Brieuc, et l'acquisition de l'ancien tribunal de Pontivy. Nous poursuivons ce renforcement des équipes en nous appuyant sur nos sites, permettant d'offrir des postes sur l'ensemble du territoire et renforçant la proximité du Conseil régional avec les usagers et acteurs de tous les territoires.

Question 10

Quelle gouvernance régionale partagée (Elus, Associations, Entreprises, Etat) mettrez-vous en place pour les schémas régionaux et notamment ceux concernant l'agriculture, la mer, l'eau, l'énergie, la biodiversité et l'éducation à et dans la nature ? avec quel budget ?

La Breizh COP aura vocation à être rééditée sur des grands enjeux régionaux, en associant toutes les parties (élus, entreprises, associations) et en mobilisant davantage encore les citoyens

Agir pour les transitions c'est favoriser la transparence des informations et des enjeux, organiser la concertation et en coopération entre tous les acteurs notamment sur les sujets les plus déterminants comme l'agriculture, la mer, l'eau, l'énergie, la biodiversité et l'éducation....

Nous systématiserons dans tous les bassins d'emploi de Bretagne un dialogue permanent associant tous les acteurs de l'économie et des transitions, de l'emploi et de la formation : entreprises, syndicats, pouvoirs publics et associations.

Concernant les associations de transition et environnementales, expertes des solutions de transitions, comme nous nous y sommes engagés, nous améliorerons le soutien financier en organisant une table ronde des financeurs (région, département, Ademe, agence de l'eau etc...) afin de leur garantir un fonctionnement pluriannuel non strictement dépendant d'Appels à Projets.

Nous élargirons le contenu du portail data.bzh, notamment aux données environnementales. Nous développerons une charte de déontologie.

Nous agirons pour la liberté d'informer en garantissant la transparence et l'accessibilité des décisions du Conseil régional.

Je reste à votre écoute pour toute demande de précision.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations respectueuses.

Loïg Chesnais-Girard

Loïg CHESNAIS-GIRARD